



Réseau Sortir du nucléaire

Newsletter de la Surveillance Citoyenne des Installations Nucléaires du 11 au 21 mars 2023

*On vous a transféré cette newsletter et vous souhaitez vous abonner ? Rien de plus simple !
Envoyez un mail vide à rezo-scin-subscribe@sortirdunucleaire.org*

Les incidents

CEA : Un ancien laboratoire de plutonium à la merci d'un incendie Des règles bafouées depuis des années, un gendarme qui laisse faire

Le 13/03/2023

Le CEA ne communiquant pas ses déclarations d'incidents, c'est par l'Autorité de sûreté qu'on apprend, des mois après les faits déclarés par l'exploitant nucléaire. À Fontenay (92), dans un ancien laboratoire d'expérimentation sur le plutonium, les systèmes de détection et d'alarme incendie n'ont plus été vérifiés depuis au moins 5 ans.

[Lire notre article en ligne](#)

CEA : Les vieux labos abandonnés Mais que fait la police de la sûreté ?

Le 20/03/2023

Abandonnés à la merci des flammes, les vieux laboratoires de Fontenay-aux-Roses (Île-de-France). Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) les a laissés sans surveillance, sans système d'alarme incendie. Différents problèmes cumulés démontrent un total manque de suivi. Du Commissariat et du gendarme du nucléaire.

[Lire notre article en ligne](#)

Tricastin

12 janvier 2023, événement significatif environnement

Lors des opérations de surveillance quotidiennes réalisées sur les déshuileurs de l'installation, les équipes détectent la présence de phosphate* dans un déshuileur. Ce système permet de traiter les eaux en provenance de la salle des machines, qui sont susceptibles de contenir des hydrocarbures issus des pompes et d'équipements, avant leur rejet dans le canal de Donzère-Mondragon conformément aux autorisations réglementaires de la centrale**.

L'eau contenue dans le bassin est alors immédiatement pompée et le déshuileur mis hors exploitation. Les équipes recherchent la provenance des phosphates.

Elles constatent que deux vannes du circuit de collecte de la salle des machines, ne sont pas entièrement fermées, à cause de la présence d'un dépôt de sédiment. La réparation des vannes est immédiatement engagée.

Afin d'éviter le passage d'effluents contenant des substances chimiques vers le déshuileur, ces vannes auraient dû être entièrement fermées.

Ceci constitue un écart, les effluents chimiques devant être orientés vers des réservoirs dédiés avant d'être rejetés, conformément aux autorisations de rejet du site.

* le phosphate est un produit chimique utilisé dans le conditionnement de l'eau de circuits situés dans la partie non nucléaire de l'installation.

** Les rejets sont ponctuels et la teneur en hydrocarbure du bassin est contrôlée mensuellement.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-du-tricastin/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-du-tricastin/evenements-significatifs-janvier-2023>



Réseau Sortir du nucléaire

Tricastin : [Evénements significatifs janvier 2023](#) (niveau 0)

Publié le 20/03/2023

17 janvier 2023, événement significatif sûreté, unité de production n°4

Lors du test de fonctionnement d'un détecteur incendie d'un local électrique, les clapets coupe-feu se ferment automatiquement coupant la ventilation. Les équipes réouvrent immédiatement les clapets. Pendant 4 minutes et 29 secondes, la ventilation des locaux de la salle de commande de l'unité n°4 n'a pas été assurée générant la perte de la filtration d'iode. Ce qui constitue un écart.

24 janvier 2023, événement significatif sûreté, unité de production n°3 et 4

La ventilation générale du bâtiment auxiliaire fait l'objet d'un test de fonctionnement mensuel. Durant une opération de contrôle pour vérifier la bonne réalisation des essais périodiques, il apparaît que le test du mois d'octobre n'a pas été réalisé. Le test de novembre réalisé est concluant.

Tricastin : [Evénements significatifs février 2023](#) (niveau 0)

Publié le 20/03/2023

6 février 2023, événement significatif sûreté, unité de production n°2

Durant des travaux de tirage de câble, un intervenant dans les locaux électriques déclenche par inadvertance une alarme liée au système de traitement des eaux des piscines. Cette alarme apparaît en salle de commande. L'intervenant signale immédiatement aux opérateurs en salle de commande l'origine de cette alarme. Immédiatement l'opérateur vérifie et éteint l'alarme. Ceci constitue un écart car en cas de baisse de niveau de la piscine combustible, l'alarme n'était pas disponible pour informer l'opérateur. Un dispositif d'alarme redondant a toujours été disponible.

6 février 2023, événement significatif sûreté, unité de production n°3

La vérification du frein de secours du pont auxiliaire installé dans le bâtiment combustible n°3 n'a pas été réalisée à la date prévue (30/09/2022) ce qui constitue un écart aux règles générales d'exploitation. L'essai réalisé le 1/02/2023 est concluant.

9 février 2023, événement significatif sûreté, unité de production n°1

Pour réaliser l'essai périodique sur un des capteurs du système de traitement des eaux des piscines, il est nécessaire d'inhiber le capteur. Les informations associées aux capteurs sont donc indisponibles en salle de commande, durant le test. L'intervenant estime que le premier test n'est pas satisfaisant et qu'il faut le refaire, le capteur est à nouveau inhibé. Après analyse, le premier essai était concluant. La durée d'inhibition du capteur a été plus longue que nécessaire.

21 février 2023, événement significatif sûreté, unité de production n°4

Un défaut d'alimentation sur un des circuits électriques apparaît à la suite d'une intervention pour remplacer une électrovanne sur le système d'air comprimé. Les intervenants constatent immédiatement que le câblage est inversé. Ils remettent les branchements en bonne configuration.

Les actus de l'IRSN

[Nouvelles détections de fissures sur des tuyauteries du système d'injection de sécurité des réacteurs n° 1 et n° 2 de la centrale nucléaire de Penly et n° 3 de Cattenom](#)

Note d'information, publiée le 16/03/2023

Pendant les arrêts en cours pour maintenance des réacteurs n° 1 et 2 de Penly et n° 3 de Cattenom, EDF a détecté de nouvelles fissures sur les circuits d'injection de sécurité de ces réacteurs.

(...)



Réseau Sortir du nucléaire

Récemment, sur un circuit d'injection de sécurité connecté à une branche chaude du circuit primaire du réacteur n° 1 de Penly, EDF a détecté une fissure de 155 mm de long et d'une profondeur maximale de 23 mm, valeur proche de l'épaisseur totale de la tuyauterie (27 mm). Cette fissure est située (cf. figure 2) dans une zone qui n'est pas susceptible de présenter une stratification thermique. Toutefois, au moment de la construction du réacteur, cette soudure avait été réparée à deux reprises, une première fois pour corriger un défaut d'alignement des tronçons du circuit, une seconde fois pour corriger un défaut de soudure. Cette particularité pourrait expliquer la présence d'une fissure de corrosion sous contrainte aussi profonde.

De plus, à l'occasion de contrôles visant à détecter d'éventuelles fissures de corrosion sous contrainte, deux fissures de fatigue thermique ont été découvertes, l'une de 57 mm de long pour 12 mm de profondeur affectant le réacteur n° 2 de Penly (cf. figure 1), l'autre de 165 mm de long pour 4 mm de profondeur affectant le réacteur n° 3 de Cattenom.

La fatigue thermique est un mode d'endommagement d'un matériau métallique résultant de variations de température répétitives, pouvant conduire à l'apparition et à la propagation de fissures. C'est un mode d'endommagement connu des circuits des réacteurs nucléaires. Par exemple, il a conduit à une fuite sur un circuit de refroidissement du réacteur n° 1 de Civaux en 1998, dès la phase de mise en service du réacteur, et à d'autres fissures sur des réacteurs de Dampierre dans les années 1990.

(...)

[De l'importance de préserver la sûreté des installations nucléaires en Ukraine](#)

Le 17/03/2023

Alors que la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine dure désormais depuis plus d'un an, lors du Conseil des gouverneurs des États Membres de l'AIEA tenu au début du mois de mars, le Directeur général, R. Grossi, a souligné une fois encore combien la situation était dangereuse sur le site ukrainien de Zaporizhzhya et que la poursuite des bombardements russes sur les infrastructures énergétiques ukrainiennes, augmentait chaque jour, le risque d'accident nucléaire.

Face à cette situation, l'Union Européenne et ses États-membres ont, de leur côté, réaffirmé la grande importance qu'ils attachent à la sûreté nucléaire ainsi qu'à son amélioration et à son renforcement continu. L'Union Européenne a souligné également que la saisie et la militarisation de la centrale nucléaire Zaporizhzhya par la Russie étaient à l'origine des menaces actuelles dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

A l'instar de plusieurs de ses partenaires en Suède, en Finlande, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, l'IRSN réaffirme l'importance de préserver la sûreté des installations nucléaires en Ukraine. En particulier, la garantie d'une alimentation électrique stable des installations constitue un élément essentiel à cette Sûreté.

[Le risque de submersion marine des centrales nucléaires au sommaire de Pour la science](#)

Le 20/03/2023

Les centrales nucléaires situées en bord de mer ou dans des estuaires sont conçues pour faire face à des submersions comme il s'en produit en moyenne une fois tous les 10 000 ans. Celles-ci sont particulièrement difficiles à anticiper compte tenu de leur rareté et de la difficulté à disposer de données représentatives de périodes aussi longues. Ce treizième cahier partenaire de l'IRSN dans le magazine Pour la science revient sur la l'évaluation du risque de submersion marine des centrales nucléaires.

(...)

[Lire le cahier partenaire « Comment réduire le risque de submersion marine des centrales nucléaires ? »](#)



Réseau Sortir du nucléaire

[Des questions sur la mesure de la radioactivité ? Les réponses des experts et chercheurs de l'IRSN en vidéos](#)

Le 20/03/2023

Quelle est la différence entre le Gray, le Sievert et le Becquerel ? Comment l'IRSN mesure la radioactivité dans l'environnement et chez l'être humain ? De nombreuses questions du public sont posées quotidiennement à l'IRSN sur la mesure de la radioactivité. Pour y répondre, dans le cadre de sa mission d'information, l'IRSN publie neuf nouvelles vidéos.

(...)

- [Quelle est la différence entre le Gray, le Sievert et le Becquerel ?](#) Cyril Huet, Adjoint du Chef du service d'intervention radiologique et de surveillance de l'environnement de l'IRSN
- [Comment mesure-t-on la radioactivité dans les échantillons environnementaux ?](#) Maxime Morin : Chef du Service d'analyses et de métrologie de l'environnement de l'IRSN
- [Comment mesure-t-on la radioactivité en milieu marin ?](#) Michaël Petitfrère, Adjoint du Chef du Laboratoire de surveillance de l'environnement par échantillonnage de l'IRSN
- [Comment le réseau Opera mesure-t-il la radioactivité dans l'environnement ?](#) Olivier Masson, Expert dans le domaine des transferts atmosphériques et des aérosols à l'IRSN
- [Comment le réseau Teleray mesure-t-il la radioactivité dans l'environnement ?](#) Romain Vidal, Chef du laboratoire de télédétection de l'IRSN
- [Comment les échantillons sont-ils conditionnés et préparés ?](#) Vanessa Durand, Cheffe du laboratoire de surveillance de l'environnement par échantillonnage de l'IRSN
- [Comment l'anthroporadiométrie mesure-t-elle la radioactivité chez l'homme ?](#) David Broggio, Chef du laboratoire d'évaluation de la dose interne de l'IRSN
- [Comment la dosimétrie mesure-t-elle la radioactivité chez l'homme ?](#) Alain Savary, Chef de l'unité de métrologie au sein du service de mesure de l'exposition aux rayonnements ionisants de l'IRSN
- [Comment les analyses radiotoxicologiques mesurent-elles la radioactivité chez l'homme ?](#) Cécile Challeton de Vathaire, Experte en radioprotection à l'IRSN

Les actus d'EDF

Bugey :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 14/03/2023

[Registre mensuel des rejets chimiques - Février 2023.pdf](#)

[Registre mensuel des rejets radioactifs - Février 2023.pdf](#)

[Activité sur l'unité de production n°5 le jeudi 16 mars 2023](#)

Publié le 16/03/2023

Un contrôle d'ouverture de soupapes de l'unité de production n°5 est prévu le jeudi 16 mars 2023 de 9h00 à 16h. Ces soupapes sont situées dans la partie non nucléaire de l'installation.

La vapeur, s'échappant à gros débit, peut entraîner un bruit important durant une à deux minutes par soupape. Ce bruit est susceptible d'être entendu par les habitants des communes situées à proximité de la centrale. Un panache de vapeur sera également visible.

Ce contrôle est réalisé afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

[Participation du CNPE du Bugey à la CLI du 16 mars 2023](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Publié le 21/03/2023

(...)

A cette occasion, Pierre Boyer, Directeur de la centrale, a présenté le bilan de la campagne de maintenance 2022, en revenant sur la visite décennale de l'unité n°5, l'arrêt pour simple rechargement de l'unité n°2, la visite partielle de l'unité n°3 et l'arrêt anticipé de l'unité n°4 pour des contrôles et expertises sur le phénomène de corrosion sous contrainte suivi d'un arrêt pour simple rechargement. Il a ensuite mis en avant le programme de la campagne 2023 avec la visite partielle de l'unité n°2 qui démarrera le 22 juillet, l'arrêt pour simple rechargement de l'unité n°5 le 6 mai et la visite décennale de l'unité n°3 le 4 novembre.

Cécile Machet, cheffe de mission environnement transport, a présenté la déclaration à l'Autorité de sûreté nucléaire d'un événement significatif environnement relatif à l'augmentation de tritium dans un piézomètre le 12 janvier 2023. Enfin, Pierre Boyer a détaillé les actualités de la centrale depuis le début de l'année, avec de nombreuses participations du CNPE à des événements locaux et régionaux pour promouvoir les métiers du nucléaire.

Outre les présentations de la centrale nucléaire du Bugey, le groupe de travail de la CLI, constitué dans le cadre de l'enquête publique liée au 4e réexamen périodique des réacteurs n°2, 4 et 5, a présenté son rapport sur les dispositions proposées par EDF. Il a émis un avis favorable, sans réserve, qui a été adopté à la majorité des présents (3 voix contre et 2 abstentions).

(...)

Chooz :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 14/03/2023

[Registre des rejets chimiques et radioactifs de Chooz](#)

Flamanville :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 13/03/2023

[Registres des rejets radioactifs de février 2023](#)

[Registres des rejets chimiques de février 2023](#)

Golfech :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 13/03/2023

[Registre - Rejets chimiques février 2023](#)

[Registre - Rejets radioactifs février 2023](#)

[Réunion publique de la CLI](#)

Publié le 16/03/2023

Mercredi 15 mars en soirée, une petite centaine de personnes était présent à la salle des fêtes de Golfech pour participer à la réunion publique annuelle organisée par la Commission Locale d'Information auprès de la Centrale. A l'ordre du jour, gestion de l'eau de la Garonne et actualité du CNPE.

La réunion a débuté par un propos liminaire de Jean-Paul Terrenne, Président de la CLI, rappelant les rôles et responsabilités de son association. Il a ensuite donné la parole à **un représentant du Syndicat**



Réseau Sortir du nucléaire

Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne qui a présenté les évolutions des débits d'étiage du fleuve au cours des dernières décennies mettant en évidence une raréfaction plus importante de la ressource en eau. S'en est suivi une présentation réalisée par une représentante de la Direction Départementale des Territoires du Tarn-et-Garonne au sujet des compensations de débit effectuées en 2022 par EDF au titre de l'exploitation des réacteurs de Golfech.

Simon Garnier, Chef de division de l'ASN Bordeaux, a quant à lui pris le temps d'expliquer avec pédagogie le phénomène de corrosion sous contrainte observé sur des réacteurs du parc nucléaire d'EDF. Cyril Hisbacq, Directeur de la centrale, a présenté les modalités de contrôle et de traitement mises en œuvre à Golfech. D'autres salariés EDF ont de leur côté pris la parole pour éclairer le public sur les enjeux de la 3ème visite décennale de l'unité n°1 et son avancée et expliquer l'organisation d'exercice à la gestion de crise prévus au 1er semestre 2023.

Nogent :

[Contrôle mensuels des rejets - Nogent](#)

Publié le 14/03/2023

[Registres chimiques février](#)

[Registres radiochimiques février](#)

Paluel :

[Contrôles mensuels des rejets](#)

Publié le 14/03/2023

[Registre des rejets chimiques du mois de février 2023](#)

[Registre des rejets radioactifs du mois de février 2023](#)

Saint-Laurent :

[Contrôles mensuels des rejets de Saint-Laurent](#)

Publié le 15/03/2023

[Registre mensuel des rejets chimiques - Février 2023](#)

[Registre mensuel des rejets radioactifs - Février 2023](#)

Tricastin :

[VD4 phase B, c'est quoi ?](#)

Publié le 20/03/2023

Les travaux de grande ampleur se poursuivent dans le cadre du programme industriel de la centrale nucléaire du Tricastin, après les 4e visites décennales réalisées avec succès sur les unités de production n°1, 2 et 3. La centrale a engagé les travaux dit de phase B. Ils se dérouleront jusqu'en 2028. Objectif : renforcer encore la sûreté grâce à la mise en place d'équipements de protections supplémentaires vis-à-vis d'agressions d'une intensité extrême, prenant en compte l'événement de Fukushima. La centrale de Tricastin est tête de série, c'est-à-dire qu'elle est la première centrale nucléaire française à dérouler ce programme
(...)

Creys-Malville

[Découvrez le journal externe de Creys-Malville de Mars 2023](#)

Publié le 15/03/2023

Chaque semestre, le site de Creys-Malville diffuse son journal externe auprès de 40.000 foyers dans les communes voisines du site. Découvrez ci-dessous l'édition de mars 2023 dédiée aux premières opérations sous eau et à la préparation du retrait des supports du combustible de la cuve de Superphénix.



[Télécharger le PDF \(4.9 Mo\)](#)

Les consultations du public en cours

[Mise en service et utilisation de la cuve du réacteur EPR](#)

Consultation du 10/03/2023 au 31/03/2023

La mise en service et l'utilisation de la cuve du réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville ont été autorisées par la décision n° 2018-DC-0643 de l'ASN du 9 octobre 2018, prise sur le fondement de l'article 9 de l'arrêté du 30 décembre 2015 en raison d'une anomalie de fabrication des calottes du fond et du couvercle de sa cuve. Cette décision autorise l'utilisation du couvercle actuel jusqu'au 31 décembre 2024.

La livraison du couvercle de remplacement est prévue en octobre 2024. Par ailleurs, des aléas ont conduit à ce que la mise en service du réacteur soit désormais envisagée par EDF au premier trimestre de l'année 2024.

Framatome a transmis à l'ASN une demande de report de la date limite d'utilisation du couvercle actuel, afin que le réacteur puisse fonctionner durant un cycle complet, qui a une durée estimée de 15 à 18 mois, avant de procéder au remplacement du couvercle.

[Projet décision de l'ASN autorisant la mise en service et l'utilisation de la cuve du réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville.pdf \(PDF - 99.68 ko\)](#)

[Demande d'autorisation de modification relatif aux rejets](#)

Consultation du 13/03/2023 au 10/04/2023

(...)

L'ASN a reçu le 30 janvier 2019 un dossier de demande d'autorisation déposée par EDF au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié, désormais codifié à l'article R593-56 du code de l'environnement. Des demandes de compléments ont été adressées à EDF dans le cadre de l'instruction menée par l'ASN, demandes qui ont abouties en octobre 2022 à une mise à jour du dossier déposée par EDF.

Le dossier déposé par EDF comprend les principales demandes de modification suivantes :

- la mise en œuvre d'un traitement biocide par monochloramine et chloration massive à pH contrôlé pour les réacteurs. Ces traitements sont nécessaires pour la prévention des risques résultant de la dispersion de micro-organismes pathogènes (légiionnelles) par les installations de refroidissement des circuits secondaires équipés de tours aéroréfrigérantes ;
- l'évolution de plusieurs limites de rejets liquides et gazeux dans l'environnement (limites de rejets en métaux totaux issus des réservoirs T, S et Ex ; limites de rejet en azote ; ...)
- l'évolution de certaines modalités de rejets liquides et gazeux dans l'environnement (prescription concernant le suivi du débit d'activité ; prescription concernant les flux de phosphates) ;

[Dossier de demande d'autorisation \(PDF - 76.07 Mo\)](#)

Les dernières lettres de suites d'inspection publiées

Inspection du 07/03/2023

Réacteur Superphénix Réacteur nucléaire à neutrons rapides - EDF

[LT2b – Respect des engagements](#)

[INSSN-LYO-2023-0542.pdf \(PDF - 271.13 Ko\)](#)



Réseau Sortir du nucléaire

Inspection du 02/03/2023

Centrale nucléaire de **Belleville-sur-Loire** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection suite à événement - prévention des pollutions et maîtrise des nuisances](#)
[INSSN-OLS-2023-0686.pdf \(PDF - 387.78 Ko \)](#)

Inspection du 02/03/2023

Installation TU 5 et W Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Autorisations internes](#)
[INSSN-LYO-2023-0491.pdf \(PDF - 229.36 Ko \)](#)

Inspection du 02/03/2023

Réacteur à haut flux (RHF) Réacteur de recherche - Institut Laue Langevin (ILL)

[Qualification des équipements et matériels](#)
[INSSN_LYO_2023_0552.pdf \(PDF - 429.77 Ko \)](#)

Inspection du 28/02/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP3-A) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Gestion d'une situation incidentelle ou accidentelle dans la nouvelle unité dans T2](#)
[INSSN-CAE-2023-0138.pdf \(PDF - 130.01 Ko \)](#)

Inspection du 28/02/2023

Centrale nucléaire de **Golfech** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Réparation des tuyauteries affectées de corrosion sous contrainte](#)
[INSSN-BDX-2023-0874.pdf \(PDF - 165.10 Ko \)](#)

Inspection du 27/02/2023 au 28/02/2023

Centrale nucléaire de **Chooz B** Réacteurs de 1450 MWe - EDF

[Incendie et explosion](#)
[INSSN-CHA-2023-0252.pdf \(PDF - 275.77 Ko \)](#)

Inspection du 27/02/2023

Centrale nucléaire de **Cruas-Meysse** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[R.8.1. Prévention des pollutions et maîtrise des nuisances](#)
[CODEP-LYO-2023-012012.pdf \(PDF - 509.28 Ko \)](#)

Inspection du 27/02/2023

Usine de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire (UP3-A) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Etat des systèmes, matériels et bâtiments - Essais NCPF](#)
[INSSN-CAE-2023-0153.pdf \(PDF - 146.52 Ko \)](#)

Inspection du 23/02/2023

Centrale nucléaire de **Golfech** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Inspection du Service d'Inspection Reconnu \(SIR\)](#)
[INSSN-BDX-2023-0079.pdf \(PDF - 153.49 Ko \)](#)

Inspection du 23/02/2023

Centraco Traitement de déchets et effluents radioactifs - Socodei



Réseau Sortir du nucléaire

[Rejets et surveillance de l'environnement](#)
[INSSN-MRS-2023-0593.pdf \(PDF - 443.83 Ko \)](#)

Inspection du 22/02/2023

Station de traitement des effluents liquides et des déchets solides (STE3) Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

[Barrage des Moulinets](#)
[INSSN-CAE-2023-0142.pdf \(PDF - 155.63 Ko \)](#)

Inspection du 22/02/2023

Services centraux d'EDF Direction - EDF

[inspection sur le thème de la protection contre les surpressions des ESPN](#)
[INSSN-DEP-2023-0872.pdf \(PDF - 241.75 Ko \)](#)

Inspection du 21/02/2023

Base chaude opérationnelle du Tricastin (BCOT) Maintenance nucléaire - EDF

Fourniture locale d'entreposage d'uranium de retraitement (Fleur) Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) Usine - Orano Cycle

Installation TU 5 et W Transformation de substances radioactives - Orano Cycle

Laboratoires d'analyses du Tricastin (Atlas) Analyses physico-chimiques et radiochimiques - Orano Cycle

Parc d'entreposage P35 Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Parcs uranifères du Tricastin Entreposage de substances radioactives - Orano Cycle

Usine Georges Besse de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse Transformation de substances radioactives - Eurodif

Usine Georges Besse II de séparation des isotopes de l'uranium par centrifugation Transformation de substances radioactives - SET

Usines Orano Chimie Enrichissement de fluoration de l'uranium Transformation de substances radioactives - Comurhex

[Respect des engagements](#)
[INSSN-LYO-2023-0520.pdf \(PDF - 192.42 Ko \)](#)

Inspection du 20/02/2023

Centrale nucléaire de **Belleville-sur-Loire** Réacteurs de 1300 MWe - EDF

[Bilan des essais 2P2422](#)
[INSSN-OLS-2023-0677.pdf \(PDF - 397.54 Ko \)](#)

Inspection du 14/02/2023

Centrale nucléaire du **Tricastin** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Maintenance – Préparation de l'arrêt pour maintenance 2023 du réacteur 2 \(2P3923\)](#)
[INSSN-LYO-2023-0439.pdf \(PDF - 516.47 Ko \)](#)

Inspection du 02/02/2023

Support Installation de traitement des effluents et d'entreposage de déchets en démantèlement - CEA

[Incendie](#)
[INSSN-OLS-2023-0880.pdf \(PDF - 473.19 Ko \)](#)

Inspection du 25/01/2023

Centrale nucléaire du **Blayais** Réacteurs de 900 MWe - EDF

[Management de la sûreté, respect des engagements](#)



[INSSN-BDX-2023-0019.pdf \(PDF - 190.99 Ko\)](#)

Inspection du 19/01/2023

Services centraux d'EDF Direction - EDF

[Management de la sûreté et de l'organisation](#)

[INSSN-DCN-2023-0288.pdf \(PDF - 441.96 Ko\)](#)

Les décisions de l'ASN

[Décision n° CODEP-OLS-2023-013552](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 10 mars 2023 autorisant EDF à **modifier temporairement de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées du **réacteur 2** de la centrale de **Belleville-sur-Loire** (INB n° 128)

[Décision n° CODEP-LYO-2023-008285](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 10 mars 2023 d'octroi d'un **aménagement aux règles de suivi en service de l'équipement sous pression nucléaire** identifié par le repère fonctionnel 0TEP001BA de la centrale nucléaire du **Bugey**

[Décision n° CODEP-BDX-2023-013484](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 mars 2023 autorisant EDF à **modifier temporairement les règles générales d'exploitation** du **réacteur n° 2** de la centrale nucléaire de **Civaux** (INB n° 159)

[Décision n° CODEP-DRC-2023-014279](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 mars 2023 autorisant la **modification de l'étude d'impact du Centre de stockage de la Manche** (INB n° 66), situé sur le territoire de la commune de Digulleville (Manche)

[Décision n° CODEP-MRS-2022-059050](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 28 décembre 2022 autorisant ITER ORGANIZATION à **mettre en œuvre l'organisation de son pôle de compétence** pour l'INB n° 174

[Décision n° CODEP-MRS-2023-013061](#) du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 mars 2023 prescrivant au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), ORANO RECYCLAGE, SYNERGY HEALTH et CYCLIFE FRANCE, situés sur le site de **Marcoule**, dans la commune de Chusclan (Gard), la **réalisation par un organisme extérieur expert d'une tierce expertise portant sur l'évaluation de l'impact sur la santé et l'environnement occasionné par les rejets liquides et gazeux de l'ensemble des activités nucléaires du site de Marcoule.**

Le CEA a remis, par courrier du 30 juin 2020 susvisé, une note relative au calcul d'impact sanitaire et environnemental des rejets chimiques de la plateforme de Marcoule en réponse à ces prescriptions ; et l'ASN a demandé, par courrier du 7 décembre 2020 susvisé, des compléments substantiels en termes de contenu et de méthodologie afin de pouvoir instruire cette note, notamment concernant l'impact radiologique des activités nucléaires du site ;

5. L'ASN, par ce même courrier, a informé le CEA de la demande qu'elle fera de faire procéder à une analyse critique de l'étude d'impact et de l'évaluation des risques pour la santé et pour l'environnement occasionné par les rejets liquides et gazeux de l'ensemble des activités nucléaires du site de Marcoule ;

6. Le CEA de Marcoule s'est engagé, par courrier du 26 mars 2021 susvisé, à transmettre la mise à jour de la note relative au calcul d'impact des rejets chimiques de la plateforme de Marcoule prenant en compte l'ensemble des demandes de l'ASN formulées dans son courrier du 7 décembre 2020 ;

7. Cependant, en raison de la diversité des installations présentes sur le site de Marcoule, et des enjeux environnementaux et sanitaires associés, la nécessité de recourir à une analyse critique telle que demandée par l'ASN dans son courrier du 7 décembre 2020 subsiste,



Réseau Sortir du nucléaire

La tierce expertise constitue une analyse critique et argumentée qui concerne l'impact radiologique et non-radiologique des rejets liquides et gazeux de l'ensemble des activités nucléaires du site de Marcoule. L'analyse critique réalisée par l'organisme extérieur expert porte notamment sur les points ci-après :

- la pertinence des hypothèses et des données de bases prises en compte par le CEA pour évaluer les émissions, les enjeux et les voies d'exposition, l'état des milieux et les risques sanitaires ;*
- la méthodologie employée pour l'évaluation de l'impact des rejets liquides et gazeux de l'ensemble des activités nucléaires du site de Marcoule ;*
- la conclusion de l'évaluation de l'impact des rejets liquides et gazeux de l'ensemble des activités nucléaires du site de Marcoule ;*
- le plan d'action consécutif aux conclusions de l'évaluation.*

Sur la base des éléments susmentionnés, l'organisme extérieur expert se prononce et émet ses recommandations sur l'adéquation des dispositions proposées vis-à-vis de l'objectif d'évaluation de l'impact sur la santé et l'environnement occasionné par les rejets liquides et gazeux de l'ensemble des activités nucléaires du site de Marcoule

(...)

À compter de la notification de la présente décision, le CEA de Marcoule dispose d'un délai maximal de quatorze mois pour remettre à l'Autorité de sûreté nucléaire le contenu de l'expertise

[Décision n° CODEP-BDX-2023-012320](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 mars 2023 autorisant EDF à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées du **réacteur n° 3** de la centrale nucléaire du **Blayais** (INB n° 110)

[Décision n° CODEP-CHA-2023-012723](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 mars 2023 autorisant Electricité de France à **modifier temporairement les modalités d'exploitation** du **réacteur 1** de la centrale nucléaire de **Chooz** (INB n° 139)

[Décision n° CODEP-DRC-2023-005228](#) du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 17 mars 2023 autorisant la **modification de manière notable des modalités d'exploitation** autorisées de l'installation nucléaire de base no 156 (**Chicade**), exploitée sur le site de **Cadarache**

[Décision n° CODEP-DCN-2023-014041](#) du Président de l'ASN du 21 mars 2023 autorisant Électricité de France à **modifier de manière notable les modalités d'exploitation** autorisées du **réacteur n° 2** de la centrale nucléaire du **Tricastin** (INB n° 87)

Les avis de l'Autorité environnementale

Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la modification substantielle du grand accélérateur national d'ions lourds (14)

[Avis délibéré n°2022-117](#)